

Calcul de l'Imdemnité kilometrique

Par 22pirouettes, le 04/12/2015 à 20:29

Bonjour

notre employeur nous donne une indemnité kilométrique de 4.93€ par jour pour nous rendre de st Brieuc à Renne.il nous fourni le véhicule de chantier cette indemnité correspond à départ de l'atelier 7h30 le trajet est pour le patron et le soir le trajet est pour nous. cette indemnité est donnée pour une zone 5 pour 50 km alors que nous en faisons 3 fois plus.

pouvez vous m'aider en me donnant des éléments pour parler de ce problème à notre employeur

merci

bonne soirée

Par morobar, le 05/12/2015 à 11:15

Bonjour,

Si le véhicule est pris le matin et redéposé le soir au siège de l'entreprise, il n'y a pas lieu d'établit des frais de déplacement.

Le temps de trajet fait simplement du temps de travail qui doit être rémunéré comme tel.